

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 30 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Laurent TUIL à M. Christophe ARZANO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0092 - CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES 2025 AUX BACHELIERS BRYARDS TITULAIRES D'UNE MENTION BIEN OU TRÈS BIEN

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'avis de la Commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 1^{er} octobre 2025.

Considérant le souhait de la municipalité de gratifier les bacheliers 2025 titulaires d'une mention « Bien » ou « Très Bien » lors de la cérémonie de récompenses.

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver les récompenses qui seront attribuées aux dits bryards.

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 2 abstentions (Serge GODARD, Sandrine LALANNE)

ARTICLE 1ER : APPROUVE l'attribution de récompenses (cartes cadeaux d'une valeur de 50€ pour la mention « Bien » et d'une valeur de 100€ pour la mention « Très Bien ») toutes filières confondues au titre de la session du baccalauréat 2025.

ARTICLE 2 : PRECISE que les bacheliers titulaires du baccalauréat toutes filières confondues au titre de la session 2025 doivent s'inscrire auprès de la municipalité en fournissant une pièce d'identité et l'attestation de réussite au baccalauréat accompagnée de la mention « Bien » ou « Très Bien ».

ARTICLE 3 : DIT que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget 2025 au chapitre, nature et fonction correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

